AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL059_2026-DE
Reçu le 20/04/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 avril 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Achat d'un ensemble immobilier au 9 et 11 rue Fontindelle

N° 059/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 avril deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, Mélanie SERRES-SOLANO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY, conseillers municipaux.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Michel FRANCOISE a donné procuration à Frédéric TAROZZI
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Françoise MEDECIN a donné procuration à Serge ARNAUNE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Laurence QUATRE
Manuel VICENTE a donné procuration à Jean-Jacques SERVOLLE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 16 avril 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : POTIER Héléna

Je vous rappelle que notre stratégie de revitalisation du centre bourg de Nérac préconise de renforcer « *l'acquisition foncière, le traitement de patrimoine immobilier communal ou privé et la réalisation de logements avec des bailleurs* ».

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL059_2026-DE
Reçu le 20/04/2026

En effet, la question de la requalification du centre ancien et de l'offre de logements est cruciale pour les villes de notre taille.

Dans cet esprit, il vous est demandé aujourd'hui de poursuivre les procédures d'acquisitions déjà en cours de l'indivision dite « PALLAS » de la rue Fontindelle et les transactions qui pourraient être envisagées dans ce secteur.

Ainsi vous avez accepté le 23 janvier 2025, le principe d'achat de l'immeuble cadastré section AB parcelle 198, au 7 de la rue Fontindelle (par délibération N° 18/2025). Une procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue de son acquisition est en cours.
Ensuite, conformément à la délibération du Conseil municipal du 02 octobre 2025, la commune a pu acquérir l'immeuble cadastré AB 201 au 13 rue Fontindelle (délibération n°134/2025).

Aujourd'hui, il s'agit d'acquérir l'ensemble immobilier AB 199 et AB 200 pour une contenance totale de 2a 92ca, situé aux numéros 9 et 11 de la rue Fontindelle qui viendrait enrichir le projet de revitalisation du centre-bourg et permettrait son retour dans le parc immobilier locatif.

Cet ensemble immobilier comprend,
- en rez-de-chaussée : une entrée, un ancien local commercial, une réserve et un garage.
- à l'étage : un palier, un bureau, une pièce musique-séjour, une cuisine-séjour, un salon, une arrière cuisine, une pièce, des toilettes et une terrasse.
- au 2ème étage : un palier desservant 4 chambres, une pièce, une salle de bain et des toilettes.

Cet ensemble a été mis en vente pour la somme de 150 000 €.
Les honoraires de négociation incombent au vendeur
Les frais d'actes notariés incombent à l'acquéreur comme à l'accoutumée.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu la mise à prix du bien auprès de l'agence FIGUES ;
Vu la délibération n°52/2021 du Conseil municipal en date du 08 juillet 2021 approuvant l'O.R.T. ;
Vu la délibération n°111/2025 relative à la présentation du Plan-guide du 10 juillet 2025 ;
Considérant l'exposé qui précède ;
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ACCEPTER** le principe de l'acquisition, auprès de Madame Colette TESSARIOL ou de toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de lui substituer, de l'ensemble immobilier cadastré AB 199 et AB 200, situé au 9 et 11 rue Fontindelle, pour la somme de 150 000 €, les honoraires de négociation incombant au vendeur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, dument mandaté, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ... ...

Et de la publication à Nérac le

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,